



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER  
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, LE MERCREDI 5 FÉVRIER 2025, À DIX  
NEUF HEURES QUINZE (19h15), SOUS LA PRÉSIDENTE DE  
RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents : Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :

Claire Bossé	Michèle Lamonde
Chantal Godin	Ginette Rochefort
Kevin Henderson	Sébastien Dufour

Secrétaire d'assemblée : Mélissa Gagné

### ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE
2. ORDRE DU JOUR
3. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS
  - 3.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 365 POUR FIXER LES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION
  - 3.2 AUTORISATION DE LIBÉRER LES SOMMES ATTRIBUÉES POUR DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE, TOURISTIQUES ET IMMOBILIERS.
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE



N° de résolution  
ou annotation

2025-040

2025-041

2025-042



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

### 1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance extraordinaire formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

### 2. ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Chantal Godin, et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

### 3. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

#### 3.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 365 IMPOSANT LES TAXES POUR L'ANNÉE 2025

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions des articles 981, 988 et suivantes du Code municipal relativement aux modalités d'imposition des diverses taxes.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Berthier-sur-Mer a adopté à la séance extraordinaire sur le budget qui s'est tenue le 5 février 2025, un budget pour l'année 2025 représentant des revenus et des dépenses de 3 323 627,00 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du Conseil municipal tenue le 3 février 2025 et que le projet de règlement a été déposé à la même séance ;

Il est proposé par Ginette Rochefort, et unanimement résolu :

**DE DÉCRÉTER** l'adoption du règlement n°365 imposant les taxes pour l'année 2025. Le règlement sera joint en annexe au procès-verbal de la séance.

ADOPTÉE

#### 3.2 RÉSOLUTION CONCERNANT L'UTILISATION DE SURPLUS AFFECTÉS POUR ÉQUILIBRER LE BUDGET 2025

Considérant que la Municipalité a créé, il y a quelques années des surplus affectés pour des projets structurants, de développement et pour les immobilisations;

Considérant que la municipalité de Berthier-sur-Mer n'a pas de projet prédéterminé pour ces sommes affectées;

Considérant que la municipalité pourra utiliser les sommes afin de réaliser des travaux et autres projets non récurrents en équilibre budgétaire pour 2025;

Il est proposé par Michèle Lamonde, et unanimement résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le surplus affecté des projets structurants au montant de 250 000\$ soit libéré au surplus libre;

Que le surplus affecté du développement économique au montant de 100 000\$ soit libéré au surplus libre;



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

Que le surplus affecté pour les immobilisations au montant de 50 000\$ soit libéré  
au surplus libre.

ADOPTÉE

#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

##### Frédéric Deliencourt

Une projection de l'augmentation possible de la population de Berthier-sur-Mer a été partagée dans une récente parution du journal l'Oie Blanche. Les statistiques de cette augmentation ont-elles été prises en compte dans l'adoption du budget ?

##### Réponse du maire :

Ces statistiques n'ont pas été prises en compte dans l'élaboration du budget, car nous n'avons pas été consultés au préalable et qu'elles sont basées sur des données antérieures. De plus, certaines contraintes, notamment la disponibilité de l'eau potable, la capacité du réseau d'égouts et la rareté des terrains disponibles pour la construction, ne permettraient pas une telle augmentation de la population.

#### 5. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19h23.

Président : Richard Galibois

Secrétaire d'assemblée : Mélissa Gagné



**Procès-verbal des délibérations du Conseil  
de la municipalité de Berthier-sur-Mer**

N° de résolution  
ou annotation